

# 6º journée de droit patrimonial international

L'APPLICATION JURISPRUDENTIELLE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES SUCCESSIONS ET LA RÉVISION DU CHAPITRE 6 DE LA LDIP

Coorganisée par le Centre de droit comparé, européen et international et par le CEDIDAC, la 6<sup>e</sup> édition de la **Journée de droit patrimonial international** sera consacrée à deux thèmes, certes distincts mais liés par un fil rouge:

- 1 L'application du Règlement européen sur les successions dans la jurisprudence de la Cour de justice et dans les États membres
- 2 La loi de révision du chapitre 6 de la Loi suisse de droit international privé (Successions internationales)



Le Règlement européen sur les successions (n° 650/2012), en vigueur depuis 2012 et applicable depuis 2015, fait désormais l'objet d'une riche jurisprudence de la Cour de justice et des juridictions des États membres. Les arrêts rendus dans certains de ces États seront présentés et commentés dans le cadre de la Journée du 12 septembre. Bien que le Règlement ne soit pas en vigueur en Suisse, son interprétation est cruciale également du point de vue helvétique, notamment dans la perspective de la planification successorale.

Quant à la révision du chapitre 6 de la LDIP, son principal but est de mieux coordonner le régime suisse des successions internationales avec les règles européennes. Si l'avant-projet du Conseil fédéral avait fait l'objet d'une analyse approfondie lors de 1° édition de la JDPI en 2018, le moment est venu de se pencher sur le texte finalement approuvé par les Chambres fédérales en décembre 2023.

## **MATIN - PREMIÈRE SESSION**

L'application du Règlement européen sur les successions dans la jurisprudence de la Cour de justice et dans les États membres

#### 09H00-10H30

- Le Règlement européen n° 650/2012 dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE
  - Patrick Wautelet, Professeur, Université de Liège
- L'application du Règlement européen n° 650/2012 dans la jurisprudence française
  - Cyril Nourissat, Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3
- L'application du Règlement européen n° 650/2012 dans la jurisprudence allemande
  - Jan Peter Schmidt, Dr. iur., Senior Research Fellow, Max-Planck-Institut für ausländisches und internationales Privatrecht, Hamburg
- Pause café

#### 11H00-12H30

- L'application du Règlement européen n° 650/2012 dans la jurisprudence espagnole et portugaise
  - Guillermo Palao Moreno, Professeur, Universitat de Valencia María González Marimon, Professeure assistante, Universitat de Valencia
- L'application du Règlement européen n° 650/2012 dans la jurisprudence autrichienne
  - Matthäus Uitz, Dr.iur.; Chercheur, Université de Vienne
- The Application of Regulation n° 650/2012 in Slovenia and in Other East European Countries
  - Neža Pogorelčnik Vogrinc, Assistant Professor, University of Ljubljana
- Déjeuner

## **APRÈS-MIDI - DEUXIÈME SESSION**

La révision du chapitre 6 de la LDIP (Successions internationales)

#### 14H00-15H30

- La planification successorale à la suite de la loi de révision
  Andrea Bonomi, Professeur, Université de Lausanne
- Le règlement de la succession à la suite de la loi de révision Ilaria Pretelli, Dr.iur.; Hab.; Collaboratrice scientifique, Institut suisse de droit comparé, Lausanne
- The Revision of Chapter 6: a View from the Practice Kinga M. Weiss, Dr.iur.; LL.M. Zurich; Partner, Walder Wyss, Zurich

#### 16H00

- Clôture de la journée

#### >> CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE

https://www.unil.ch/cedidac/6e-journee-droit-patrimonial-international

#### Finance d'inscription

# Journée entière

- CHF 360.00 en présentiel
- CHF 300.00 membres Club CEDIDAC
- CHF 300.00 à distance

#### Avocat-e/Notaire stagiaire

- CHF 160.00 en présentiel
- CHF 100.00 à distance

Des conditions particulières sont applicables aux enseignants et chercheurs des Universités.

# Dernier délai: 5 septembre 2024

(Il sera tenu compte des inscriptions dans l'ordre de leur enregistrement. Les inscriptions tardives seront prises en compte selon la place disponible)

#### Contact:

#### **CEDIDAC**

cedidac@unil.ch

+ 41 21 692 28 50

UNIL | Université de Lausanne

CDCEI CEDIDAC

La Journée se déroulera à Lausanne sur le campus de l'Université en présentiel et à distance.